

**710 - Co-financement des  
voiries nationale et communale**

**710 - Cofinancement des voiries  
nationale et communale - Propositions  
financières - Budget Primitif 2018**

**Rapport n° CD/2017/082**

**Service Chef de file :**

M3 - Entretien et exploitation

**Service(s) associé(s) :**

L4 - Environnement et aménagement des territoires

**Résumé :**

Conformément aux décisions relatives au Plan Territoires Connectés et Attractifs prises par l'Assemblée Départementale, le projet de budget à affecter en 2018 au co-financement des voiries nationales et communales traduit la volonté de l'exécutif départemental, en complément des aménagements réalisés sur son propre réseau routier, de poursuivre ses engagements en faveur des projets locaux pilotés par les Communes ou intercommunalités, et en faveur des aménagements structurants sur le réseau routier de l'Etat à travers le contrat de plan Etat-Région 2015 - 2020.

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Départemental de décider des inscriptions des crédits 2018 destinés au co-financement des voiries nationales et communales.

**Axe 710 Co-financement des voiries nationale et communale**

**Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :**

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	CA réalisé HT 2016	Budget Primitif voté 2017	Projet Budget Primitif 2018
D	71010	I	Voirie nationale	2 832 467,00	1 345 000,00	1 537 300,00
D	71020	I	Voirie communale	4 801 234,23	* 0,00	1 700 000,00
			<b>TOTAL</b>	<b>7 633 701,23</b>	<b>1 345 000,00</b>	<b>3 237 300,00</b>

\* Lors du vote du Budget Primitif 2017 les subventions d'investissement étaient centralisées sur une seule et même ligne au niveau de l'axe 605.

**Récapitulatif des montants proposés en recettes par mode d'action :**

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	CA réalisé HT 2016	Budget Primitif voté 2017	Projet Budget Primitif 2018
R	71010	I	Voirie nationale	0,00	490 000,00	1 800 000,00
			<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>490 000,00</b>	<b>1 800 000,00</b>

En complément de ses interventions sur son propre réseau routier, pour l'amélioration du réseau et dans l'entretien courant des 3 430 kms de voies existantes (rapport budgétaire de l'axe 705), le Département s'est engagé auprès de ses partenaires institutionnels pour la mise en oeuvre des grands projets routiers de l'Etat ou des projets locaux pilotés par des Communes ou des intercommunalités.

## 71010 - Voirie nationale

Les opérations routières de l'Etat cofinancées par le Département s'inscrivent dans le Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015-2020 conclu le 26 avril 2015 qui engage le Département sur la partie « mobilité multimodale » pour un montant de 38,34 M€.

Les principaux projets routiers issus du CPER sont détaillés ci-dessous :

Projet	Coût inscrit au CPER	Participation départementale
RN353 – Deuxième phase de la Rocade Sud de Strasbourg	60 M€	12 M€
RN59 – Déviation de Châtenois	47 M€	11,75 M€
RN4 – A351 – Aménagement multimodal de l'entrée Ouest de Strasbourg	36 M€	7,34 M€
A35 – Requalification dans l'agglomération de Strasbourg	20 M€	3,33 M€
Autres projets	88,9 M€	3,92 M€
<b>TOTAUX</b>	<b>251,9 M€</b>	<b>38,34 M€</b>

Il s'agit là d'un engagement volontariste de premier plan, financièrement lourd, s'inscrivant dans un enjeu de fluidification des échanges sur le réseau routier de première catégorie, en particulier autour de Strasbourg et dans l'Eurométropole qui subit aujourd'hui des phénomènes de congestion récurrents dont les conséquences sur l'activité économique et la santé sont bien connues.

Ainsi une participation départementale de 247 300 € est proposée pour la poursuite des études pré-opérationnelles de l'aménagement de l'axe multimodal RN4-A351 (en lien avec le TSPO) et l'engagement des travaux de la RN59-Déviation de Châtenois.

Les opérations proposées sont en lien, pour certaines, avec le projet d'Autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg –ACOS – ex GCO dont les études se poursuivent et qui permettra de réorienter le trafic de transit hors du périmètre urbanisé ouvrant ainsi les possibilités de réflexions sur une requalification de l'A35. A ce titre, des études sont engagées pour lesquelles une participation du Département est proposée à hauteur de 10 000 € en 2018.

Ces subventions d'investissement sont ainsi prévues au stade du budget primitif au sein d'une enveloppe unique. Elles seront réparties en cours d'année en fonction de l'avancée réelle des opérations subventionnées et des crédits disponibles.

Par ailleurs, l'inscription d'un montant de 1 280 000 € en 2018 est proposée, concernant les opérations d'aménagements fonciers (remembrements agricoles) liés aux travaux routiers de l'Etat et de ses concessionnaires (ARCOS pour le Grand Contournement Ouest de STRASBOURG).

Ces dépenses consacrées aux aménagements fonciers sont entièrement couvertes par des recettes. Elles doivent permettre le lancement et la poursuite des marchés publics conclus par le Département avec des prestataires locaux pour les opérations d'aménagement foncier agricole liées à la construction de la Rocade Sud de Strasbourg 2ème phase entre la RN 83 et l'autoroute A 35, et des travaux de construction de l'autoroute A 355, Grand Contournement Ouest de Strasbourg, entre le noeud autoroutier A 4-A 35 et le noeud autoroutier A 352-A 35.

## **71020 - Voirie communale**

L'abrogation du dispositif d'aide dit « guide des aides » en juillet 2015 et la fin des contrats de territoire fixée au 31 décembre 2016 met de facto fin aux financements du Département destinés à aider les Communes et EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) pour les travaux à effectuer sur la voirie communale et le long des routes départementales en traverse d'agglomération.

Pour 2018, il est proposé au Conseil Départemental d'affecter 1 700 000 € pour honorer les demandes de paiement des opérations en cours et pour lesquelles une première facture de travaux a été réceptionnée avant le 31 décembre 2016.

La Commission des dynamiques territoriales, réunie le 09 novembre 2017, a émis un avis favorable à ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires pour 2018 dans l'axe d'intervention 710 - Cofinancement des voiries nationale et communale.*

Strasbourg, le 29/11/17

Le Président,



Frédéric BIERRY